



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL51-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

51- CONVENTION QUADRIpartite ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME, LA LIGUE NATIONALE DU CYCLISME ET LA COMMUNE DES HERBIERS PORTANT SUR LES MODALITÉS DE COLLABORATION ET LA RÉPARTITION DES MISSIONS ATTRIBUÉES À L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2025

Véritable terre de cyclisme, la Vendée a accueilli en 25 ans, 5 Grands Départs du Tour de France ainsi que 5 Championnats de France de Cyclisme sur route.

Cette année, la ville des Herbiers a l'honneur d'accueillir les Championnats de France de Cyclisme du 26 au 29 juin, organisés par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) avec le concours de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC) qui représente les coureurs et les équipes, le Département de la Vendée et la commune des Herbiers.

Les représentants du cyclisme ont à leur charge l'organisation sportive (engagement, règlement, accueil et gestion des équipes sportives...).

Le Département de la Vendée a notamment en charge des prestations de communication, la sécurisation des parcours pour les portions routières qui le concernent, la soirée de présentation des coureurs et des temps officiels.

La ville des Herbiers va, de son côté, mettre tout en œuvre pour accueillir ces championnats, logistiquement et techniquement : sécurisation des parcours, aménagements divers, village des partenaires, accueil du public..., tout en assurant la communication relative à l'évènement sur son territoire (informations pratiques, accès...).

Afin que les missions de chaque entité soient bien réparties, la FFC a fourni un cahier des charges détaillé qui a permis de réaliser une convention répartissant les missions entre chacun telles que mentionnées ci-dessus. Cette convention jointe en annexe définit les modalités de collaboration ainsi que les missions logistiques et organisationnelles inhérentes à chaque structure : FFC, LNC, Département de la Vendée et Commune des Herbiers.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et autoriser sa signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

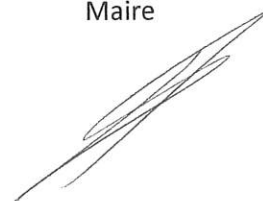
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention entre la ville des Herbiers, le Département de la Vendée, la Fédération Française de cyclisme sur route et la Ligne Nationale du cyclisme relative à la répartition des missions liées à l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur route 2025,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025
Notifié le :